

Annexe

FAITS DE VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE DÉCLARÉS PAR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	Lieu							Victimes					Auteurs			Conséquences ou suites données par l'établissement						
	Établ.				Abords	Trajet	Autre (1)	Élèves		Personnel(s)	Parent(s)	Autre(s)	Élèves		Personnel(s)	Autre (s)	Interne à l'étab.	PN/GN		Parquet (3)	Conseil Général (4)	Maire (5)
	Ec	CLG	LEGT	LP				F	G				F	G				Plainte	signalement (2)			
Atteintes aux personnes																						
Violences physiques sans arme (avec soins médicaux)																						
Violences physiques avec arme ou arme par destination																						
Menaces avec armes ou armes par destination																						
Violence sexuelles (dont viols)																						
Atteintes aux biens																						
Vols ou tentatives de vols																						
Racket																						
Dégradations de locaux et matériels (dont incendies ou tentatives)																						
Atteintes à la sécurité de l'établissement																						
Intrusions (individuelles/en bandes)																						
Port d'armes																						

(1) Gymnase, stade, sortie scolaire etc,
 (2) Main-courante (main-courante ou renseignement judiciaire)
 (3) Signalement direct de l'établissement au Parquet (art. 40)
 (4) Réf. : loi réformant la protection de l'enfance 6 mars 2007
 (5) Réf. : loi relative à la prévention de la délinquance 5 mars 2007

MOIS :	FAITS CONSTATES					FAITS ELUCIDES					TAUX ELUCIDATION ⁽¹⁾					PERSONNES MISES EN CAUSE									
	juin-09	juin-08	Évolution (%)	12 derniers mois	12 mois précédents	Évolution (%)	juin-09	juin-08	Évolution (%)	12 derniers mois	12 mois précédents	Évolution (%)	juin-09	juin-08	Évolution (en points)	12 derniers mois	12 mois précédents	Évolution (en points)	juin-09	juin-08	Évolution (%)	12 derniers mois	12 mois précédents	Evolution (%)	
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉS DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE																									
Plaintes (ensemble des faits constatés hors IRAS)																									
Délinquance de proximité																									
Atteintes aux biens																									
<i>Dont vols liés aux véhicules</i>																									
<i>Dont cambriolages</i>																									
Atteintes volontaires à l'intégrité physique																									
Violences physiques crapuleuses																									
<i>Dont vols violents sans arme</i>																									
<i>Dont vols violents avec armes</i>																									
Violences physiques non crapuleuses																									
<i>Dont violences à dépositaire de l'autorité</i>																									
Violence sexuelles (viols et agressions)																									
Infractions révélées par l'action des services																									
<i>Dont infractions à la police des étrangers</i>																									
<i>Dont infractions à la législation sur les stupéfiants</i>																									
<i>Dont port d'armes prohibé</i>																									

(1) Le taux d'élucidation est le rapport entre faits constatés et faits élucidés. Il correspond à une fréquence d'élucidation. Un fait élucidé ne correspond pas nécessairement au même fait constaté le même mois